

La citoyenneté

du 13 avril au 11 mai 2018

La citoyenneté est au fondement même de la nation. Si elle peut-être définie juridiquement par des droits et des devoirs, elle procure ce sentiment d'appartenance nécessaire au renforcement du vivre-ensemble.

Cette exposition permet de comprendre ce qu'est la citoyenneté aujourd'hui et quels en sont les différents enjeux. Elle aborde la citoyenneté de façon thématique, historique et sociologique.

Sommaire :

- Naissance de la citoyenneté française
- Devise et symboles de la République
- La citoyenneté à l'épreuve de la guerre
- Un engagement jusqu'au sacrifice suprême
- Vers des valeurs partagées
- La citoyenneté européenne
- La transmission de la mémoire
- Préserver la paix
- Parcours de citoyenneté
- Des droits et des devoirs
- La vie démocratique du citoyen
- Règles du vivre ensemble
- L'esprit de solidarité
- Chronologie

Une devise : Liberté, Égalité Fraternité

Elle apparaît sous la Révolution mais n'est adoptée qu'en 1848 dans le préambule de la Constitution de la II^{ème} République (1848-1852).

→ La Liberté se décline : liberté de penser, de conscience, d'opinion, d'expression, d'aller et de venir, d'association...

Si elle est une garantie accordée à tous dans notre pays, elle impose également des responsabilités. C'est un droit qui n'est jamais acquis définitivement mais au contraire préservé par son utilisation régulière et respectueuse des autres.



Devise, couleurs du drapeau ou visage de Marianne se retrouvent sur tous les édifices ou supports de communication de l'État.

→ L'Égalité est inscrite dans notre constitution actuelle.

La France « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Être citoyen, c'est être l'égal des autres citoyens et disposer des mêmes droits et assumer les mêmes devoirs.

→ La Fraternité est une valeur, qui signifie que l'on doit s'entraider, se respecter et respecter l'autre.

Ces valeurs sont essentielles car il n'y a pas de paix véritable ni d'épanouissement de l'Homme sans référence à elles. Défendues par beaucoup de nos concitoyens, notamment par le monde combattant, elles sont un des fondements de notre société.

Un hymne : La Marseillaise

Un chant révolutionnaire, le Chant de guerre pour l'armée du Rhin, est composé par Rouget de Lisle, à Strasbourg, dans la nuit du 24 avril 1792. En juillet de la même année, les volontaires de la ville de Marseille l'adoptent comme chant de marche et la chantent lors de leur entrée dans Paris. Ses habitants la surnomment alors la Marseillaise.

Le 28 septembre 1792, la convention nationale adopte un décret pour que cet hymne soit chanté dans toute la République. Un décret du 26 messidor an III (14 juillet 1795) confirme la Marseillaise comme chant national.

Allons enfants de la Patrie
Le jour de gloire est arrivé.
Contre nous de la tyrannie
L'étendard sanglant est levé.
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats
Ils viennent jusque dans vos bras
Égorger vos fils, vos compagnes
Aux armes citoyens !
Fermez vos bataillons !
Marchons, marchons,
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons.

Un drapeau tricolore

Le drapeau tricolore français est également un héritage de la Révolution : le blanc représente la couleur traditionnelle de la monarchie, le rouge et le bleu les couleurs de la ville de Paris.

Les trois couleurs réunies sont des symboles d'unité et de concorde. La fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, a consacré ce drapeau comme emblème de la Nation. Depuis 1830, il devient, sans interruption, le drapeau national.

Le 26 octobre 2011, les drapeaux tricolores flottent sur la place de la Concorde pour accueillir le XV de France, demi-finaliste de la Coupe du Monde de Rugby.



Si aujourd'hui la France est un pays en paix, il convient de rester vigilant en assurant sa sécurité et en protégeant ses valeurs. À l'étranger, La France participe également au rétablissement de la paix.

Sur le territoire national

De nombreux acteurs agissent chaque jour pour la protection des personnes et des biens.

De nouvelles menaces ont vu le jour depuis les années 1980. Pour y faire face, le **plan Vigipirate**, créé en 1978, est un plan gouvernemental qui permet l'emploi de l'Armée dans une fonction policière et de quadrillage urbain. C'est un dispositif de sécurité destiné à prévenir des menaces terroristes ou à réagir en cas d'attentats.

Police et gendarmerie nationales sont au service de la population. Elles ont une mission de maintien de l'ordre public et de recherche des auteurs des infractions énumérées dans le Code pénal.

PLAN VIGIPIRATE :

- **NIVEAU JAUNE** - accentuer la vigilance, face à des risques réels mais encore imprécis par des mesures locales.
- **NIVEAU ORANGE** - prévenir le risque d'une action terroriste considérée comme plausible.
- **NIVEAU ROUGE** - prendre les mesures nécessaires pour prévenir le risque avéré d'un ou plusieurs attentats graves et mettre en place les moyens de secours et de riposte appropriés, en acceptant les contraintes imposées à l'activité sociale et économique.
- **NIVEAU ÉCARLATE** - prévenir le risque d'attentats majeurs (simultanés ou non), mettre en place les moyens de secours et de riposte appropriés, des mesures particulièrement contraignantes pouvant être mises en œuvre, protéger les institutions et assurer la continuité de l'action gouvernementale.

Un militaire français de l'EUFOR (Force de l'Union européenne) discutant avec un Tchadien, lors d'une patrouille le long de la frontière centrafricaine, 2008.



La protection civile a en charge la protection des populations en cas de **catastrophes naturelles** (tremblements de terre, inondations, canicules et sécheresses, tempêtes...). Elle assure notamment l'évacuation des populations pendant des inondations.

Pompiers, secouristes risquent leur vie pour aider la population dans les accidents de la route ou de la vie quotidienne et dans les situations de crise.

Intervention de la protection civile lors de la tempête Xynthia en février 2010 (Loire-Atlantique).



À l'international

La France est membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU et contribue ainsi aux actions militaires ou humanitaires en faveur du rétablissement de la paix dans les régions en crise. Membre également de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), elle prend une part active aux opérations militaires menées par ses alliés de l'OTAN.

L'esprit de solidarité

La citoyenneté doit s'accompagner d'un état d'esprit solidaire qui, outre les grandes actions humanistes, peut se manifester par une quantité de gestes civiques quotidiens.

Au quotidien

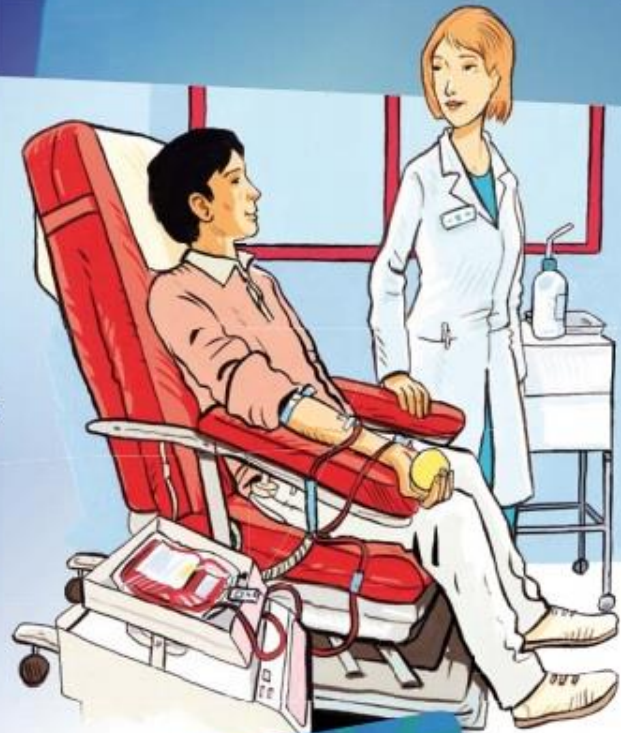
Ces gestes se traduisent au quotidien par une écoute attentive de l'Autre, le respect, la protection des plus démunis.

Pour être solidaire, on peut s'engager comme bénévole au sein d'une association. **Le bénévolat** est une forme d'engagement citoyen qui permet de renforcer les équipes associatives souvent peu nombreuses. Cet engagement citoyen peut également se traduire par un don financier à une association caritative par exemple. Le don de soi est l'engagement ultime qui peut sauver des vies. On peut donner son sang, ses plaquettes et ainsi sauver la vie de personnes transfusées ou opérées. On peut donner un organe à un membre de sa famille ou une personne en attente d'une greffe ou déclarer vouloir donner son corps à la science une fois mort. Tous ces gestes généreux sont des moteurs de civisme et de solidarité.

La solidarité est une démarche humaniste portée par certaines organisations ou associations telles que :

- les organisations non gouvernementales (ONG),
- de nombreuses associations, œuvres ou fondations.

Ces organisations ou associations, qui s'investissent quotidiennement et sans relâche pour les plus démunis (handicapés, personnes âgées, malades, exclus et marginaux, prisonniers, victimes d'attentats...) sont nombreuses. Elles oeuvrent à la fois sur le territoire national et dans le monde.



Dans le monde

Parallèlement, des organisations non gouvernementales (ONG) françaises ou internationales agissent sans relâche pour les droits de l'Homme partout dans le monde. Ce sont des

